



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 13 novembre 2019 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Sara Downs	Commissaire (par visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (par visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (par visioconférence)
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président (par visioconférence)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (par visioconférence)
	Aline Visser	Commissaire (par téléphone)

Absents:	Christian Falle	Commissaire-parent
	Jo Rosenhek	Commissaire

Également présents :	Guylaine Allard	Directrice du Service des ressources financières
	François Garon	Technicien en informatique
	Jill Goldberg	Directrice des services de liaison naskapie
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services de l'enseignement
	Melanie Simard	Secrétaire de séance
	Sandra W. Griffin	Secrétaire générale

19-11.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 11.

19-11.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

19-11.03 Période de questions réservée au public

Aucun public n'était présent.

19-11.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

19-11.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

19-11.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019**

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par C. Lavallee et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 16 octobre 2019, tel qu'il a été distribué.

19-11.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

- a) Question posée lors d'une séance précédente demandant si l'augmentation du temps consacré aux récréations du primaire avait eu des répercussions sur les écoles. S. Lagacé a mentionné que la seule répercussion à l'heure actuelle était la modification de l'horaire de la journée, surtout pour les écoles offrant à la fois le niveau primaire et le niveau secondaire, puisque les récréations plus longues au primaire pouvaient engendrer des problèmes au niveau secondaire. Il a mentionné aux membres du Conseil que les Services de l'enseignement continuaient de suivre la situation.
- b) Question posée lors d'une séance précédente demandant de l'information sur l'analyse de l'eau potable dans nos établissements pour détecter la présence possible de plomb. S. Pigeon a mentionné qu'il avait reçu le jour même la lettre du Ministère détaillant les procédures à suivre. Le gouvernement demande à ce que les analyses soient effectuées d'ici la fin de l'année 2020. Il a mentionné aux membres du Conseil qu'aussitôt que les analyses auraient été effectuées et acheminées au Ministère, il leur en ferait part. J. Kilganan a demandé que l'information à cet égard soit publiée sur le site web de la CSCQ.

19-11.08 **Dépôt des états financiers 2018-2019**

G. Allard, directrice du Service des ressources financières, a présenté en détail les états financiers 2018-2019 de la CSCQ.

ATTENDU QUE le directeur général a reçu les états financiers vérifiés pour l'année scolaire 2018-2019 et qu'ils ont été présentés au comité de vérification le 29 octobre 2019;

ATTENDU QUE les états financiers vérifiés ont été présentés au Conseil des commissaires, conformément à la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par J. Robert, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité de confirmer la réception des états financiers vérifiés pour l'année scolaire 2018-2019.

19-11.09 **Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- École primaire sur la Rive-Sud – le 17 octobre 2019
- Soirée des retraites de la CSCQ – le 22 octobre 2019
- Rencontre de préparation de l'ordre du jour – le 29 octobre 2019
- Conseil d'administration, session de perfectionnement professionnel et assemblée générale annuelle de l'ACSAQ – les 1^{er} et 2 novembre 2019
- Présentation de l'ACSAQ à la Commission parlementaire sur le projet de loi n° 40 – le 4 novembre 2019

19-11.10 **Rapport du directeur général**

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Mise à jour sur le programme d'étudiants internationaux
- c) Rapport en lien avec les Naskapis
- d) Publicités radiophoniques dans la région de la Ville de Québec
- e) Comités de relations de travail
 - i) Employés cadres - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

19-11.11 **Affaires nouvelles**

a) Emprunt à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Central Québec, ci-après appelée l'« Emprunteur », souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 502 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

a) Emprunt à long terme (suite)

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après appelé le « Ministre », a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité;

1. QU'UN régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 502 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

Affaires nouvelles (suite)a) Emprunt à long terme (suite)

- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
 4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
 5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

Affaires nouvelles (suite)a) Emprunt à long terme (suite)

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le directeur général;
le directeur adjoint intérimaire;
le président; ou
le vice-président;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

b) Nomination des vérificateurs

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « Pour chaque année financière, la commission scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire. »;

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, un organisme n'est pas tenu de faire un appel d'offres public pour des contrats d'une valeur inférieure à 100 000 \$ et qu'il peut, en certaines circonstances, conclure un contrat de gré à gré même si la valeur du contrat est supérieure au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE Raymond Chabot Grant Thornton exige des frais ayant été établis dans un appel d'offres datant de 2015-2016, pour un total de 28 010 \$, ce qui constitue un taux très compétitif qui serait de toutes façons inférieures au taux que la CSCQ aurait pu obtenir si elle avait fait un appel d'offres public;

Affaires nouvelles (suite)

b) Nomination des vérificateurs (suite)

ATTENDU QUE les membres du comité de vérification et que les administrateurs de centre administratif de la CSCQ ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des services de Raymond Chabot Grant Thornton et qu'ils recommandaient de leur confier à nouveau la vérification pour l'année financière 2019-2020;

Il est PROPOSÉ par C. Lavalée, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires nomme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs externes de la Commission scolaire Central Québec pour l'année financière 2019-2020, au taux de 28 010 \$.

c) Demande de locaux additionnels : École primaire de Portneuf – gymnase et maternelle 4 ans

ATTENDU QUE l'École primaire de Portneuf ne possède pas de gymnase;

ATTENDU QU'IL est important que l'École primaire de Portneuf ait son propre gymnase adapté dans l'immeuble;

ATTENDU QUE l'activité physique régulière favorise la concentration, ce qui est un facteur clé de la réussite scolaire;

ATTENDU QUE l'École primaire de Portneuf n'a pas reçu l'autorisation pour offrir le programme de maternelle 4 ans;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des locaux additionnels permanents pour aménager un gymnase à l'École primaire de Portneuf (35, rue Richard, Cap-Santé, QC G0A 1L0); et

QUE la Commission scolaire Central Québec demande également au Ministère l'autorisation d'offrir le programme de maternelle 4 ans.

Affaires nouvelles (suite)

d) Demande de locaux additionnels : École secondaire régionale Riverside - gymnase

ATTENDU QU'EN 2016-2017, l'École primaire régionale Riverside et l'École secondaire régionale Riverside a fusionné pour se retrouver dans un seul immeuble;

ATTENDU QU'UN tunnel sépare le niveau primaire du niveau secondaire et que le gymnase se trouve du côté du niveau primaire dans l'immeuble;

ATTENDU QUE l'École primaire régionale Riverside a atteint les limites de sa capacité et qu'elle ne peut plus partager le gymnase avec les élèves du secondaire;

ATTENDU QU'IL n'y a aucune autre école secondaire anglophone dans un rayon de 20 kilomètres de l'École secondaire régionale Riverside;

ATTENDU QU'IL est important que l'École secondaire régionale Riverside ait son propre gymnase adapté dans l'immeuble;

ATTENDU QUE l'activité physique régulière favorise la concentration, ce qui est un facteur clé de la réussite et de la persévérance scolaires;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des locaux additionnels permanents pour aménager un gymnase à l'École secondaire régionale Riverside (1770, rue Joule, Jonquière, QC G7S 3B1).

e) Demande de locaux additionnels : École primaire régionale Riverside – salles de classe et maternelle 4 ans

ATTENDU QUE l'École primaire régionale Riverside a atteint les limites de sa capacité;

ATTENDU QU'IL n'y a aucune autre école primaire anglophone dans un rayon de 20 kilomètres de l'École primaire régionale Riverside;

ATTENDU QU'AFIN d'avoir assez de locaux pour le bassin d'élèves et le personnel actuels pour l'année scolaire 2019-2020, la Commission scolaire Central Québec a dû installer des locaux additionnels temporaires;

ATTENDU QUE l'École primaire régionale Riverside n'a pas reçu l'autorisation pour offrir le programme de maternelle 4 ans;

Affaires nouvelles (suite)

- e) Demande de locaux additionnels : École primaire régionale Riverside – salles de classe et maternelle 4 ans (suite)

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des locaux additionnels permanents pour aménager des salles de classe à l'École primaire régionale Riverside (1750, rue Joule, Jonquière, QC G7S 3B3); et

QUE la Commission scolaire Central Québec demande également au Ministère l'autorisation d'offrir le programme de maternelle 4 ans.

- f) Nomination de professionnels : École MacLean Memorial – gymnase et locaux additionnels

ATTENDU QUE, le 18 juin 2019, le ministère de l'Éducation a autorisé l'ajout de locaux additionnels et d'un gymnase à l'École MacLean Memorial;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés, qu'un appel d'offres public pour trouver des firmes de professionnels a été publié sur le SEAO le 23 septembre 2019 et que les enveloppes de soumissions ont été ouvertes le 21 octobre 2019;

ATTENDU QUE, le 4 novembre 2019, le comité de sélection s'est rencontré pour analyser les soumissions reçues;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte la recommandation du comité de sélection et embauche la firme d'architectes Regroupement Groupe Régis Côté inc. et ATSH (115, Abraham Martin, bureau 500, Québec, QC G1K 8N1) et la firme d'ingénieurs CIMA+ (1145, boulevard Lebourgneuf, bureau 300, Québec, QC G2K 2K8) pour le projet d'agrandissement et d'aménagement d'un gymnase à l'École MacLean Memorial (159, 5^e Avenue, Chibougamau, QC G8P 2E6); et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

19-11.11**Affaires nouvelles (suite)**g) Contrat de transport additionnel d'une durée d'un an pour 2019-2020 : Stoneham

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec accepte le contrat de transport suivant, d'une durée d'un an, pour l'année scolaire 2019-2020;

Transporteur	Capacité	Territoire	2019-2020 (\$) Excluant les taxes
Autobus Tremblay & Paradis inc.	Autobus de 30 passagers / 5 rangées	Stoneham	54 600,00 \$

et

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire.

19-11.12**Rapports des comités**a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Une rencontre a eu lieu le 30 octobre 2019. I. Béland a mentionné qu'on avait surtout discuté des élections et des procédures administratives. La prochaine rencontre aura lieu le 27 novembre 2019.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu. E. Paradis a demandé qu'une lettre de remerciement soit envoyée au restaurant Le Michelangelo ainsi qu'à Madame Angélie Caissy, enseignante à l'École Saint-Vincent, pour leur faire part de la reconnaissance du Conseil des commissaires pour leur aide pendant la tempête de vent du 1^{er} novembre. Tous les membres du Conseil des commissaires ont donné leur accord.

19-11.12 **Rapports des comités (suite)**

e) Comité de vérification

Une rencontre a eu lieu le 29 octobre 2019. La rencontre a surtout porté sur la présentation des états financiers pour 2018-2019. Jean Robert, président du comité de vérification, a fait l'éloge du travail laborieux de Madame Guylaine Allard, directrice du Service des ressources financières, et de son équipe.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

19-11.13 **Association des commissions scolaires anglophones du Québec**

a) Rapport du conseil d'administration

Une rencontre a eu lieu le 1^{er} novembre 2019, avant la tenue de la session de perfectionnement professionnel et de l'assemblée générale annuelle. On y a surtout discuté du projet de loi n° 40.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été présenté. Le comité de constitution se rencontrera sous peu.

19-11.14 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 11 décembre 2019.

19-11.15 **Période de questions**

a) du public

Aucun public n'était présent.

b) des commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

19-11.16 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

19-11.17 **Ajournement**

Il a été PROPOSÉ par E. Paradis de lever la séance à 20 h 59.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Approuvé le 11 décembre 2019.